

**Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date
du 3 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 3 Novembre à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, Leslie Paput, Laurent Dubouis, Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Virginie Lecouffe, Jacques Trichard.

Absent excusé : David Baudier, Marie-Laure Brise.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Le Conseil municipal :

- approuve le compte rendu du Conseil du 24/09/2020

FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT :

- Monsieur le Maire présente le point sur la facturation totale eau/assainissement de la commune :

Vente eau aux abonnés	24552.50 TTC
Redevance pollution domestique	2258.83 TTC
Redevance assainissement collectif	1466.62 TTC
Redevance modernisation réseau collectif	303.75 TTC
TOTAL M3 eau consommée :	TOTAL FACTURE : 28581.70 TTC

- Monsieur le Maire informe au conseil municipal que les factures des abonnés ont été éditées et transmises aux impôts. Concernant le résultat de l'analyse de l'eau il sera mis en ligne sur le site internet.

RENOUVELLEMENT COMMISSIONS DE CONTROLE DES LSITES ELECTORALES :

- Le conseil municipal nomme Laurent Dubouis délégué du conseil municipal auprès de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 3.11.2020.

RENOUVELLEMENT COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « Eclairage Public » du SIEL arrivant à son terme, il y a lieu de prévoir son renouvellement.

Il rappelle que cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL. La durée d'adhésion est de 6 ans. Pour 2020, le coût total était de 2 970.30€, il prend en compte le coût de l'électricité pour l'éclairage public (47 points lumineux) et la maintenance.

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle son adhésion, pour 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL, et choisit les options suivantes : la maintenance des installations situées sur les voies publiques, les sites et monuments, les terrains de sports.

CONVENTION COMMUNE SUR LE PRÊT DE MATÉRIELS ENTRE COLLECTIVITÉS :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par Charlieu Belmont Communauté à ses communes membres pour permettre une mutualisation globale du matériel pour la période 2020-2022 car celle de 2017-2019 est désormais caduque.
- Le conseil municipal renouvelle et valide cette convention.

PRESENTATION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION DES BOÎTES MAILS COMMUN A TOUTES LES COMMUNES :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre de la communauté de commune qui propose aux communes intéressées de s'équiper d'un outil destiné à protéger les boîtes mails : MAILINBLACK, afin de lutter contre les courriers indésirables et sécuriser les boîtes mails : Monsieur Christophe BONNET est le référent chargé de ce dossier.
Les licences s'achètent par pack de 5 minimum et le fait que la communauté achète les licences pour les communes, permettra de prendre uniquement le nombre de licences nécessaires. Chaque utilisateur pourra gérer les boîtes mails dont il a la charge. La communauté de commune doit par contre passer commande pour l'ensemble des communes en même temps.

Par exemple :

Coût pour 5 licences :

- **Première Année :**

Licence annuelle : $4.15 * 12 = 49.80$ € HT/An/Boite

Option SMTP sortant : 18,00 € HT/An/Boite

Frais de mise en service : 18,00 € HT/Boite

Coût total sur la première année : **85.80 € HT/An/Boite.**

- **Années suivantes :**

Coût total sur pour les années suivantes : **67.80 € HT/An/Boite**

Coût pour 25 licences :

- **Première Année :**

Licence annuelle : $2.58 * 12 = 30,96$ € HT/An/Boite

Option SMTP sortant : 6,00 € HT/An/Boite

Frais de mise en service : 6,00 € HT/Boite

Coût total sur la première année : € 42,00 € HT/An/Boite.

• Années suivantes :

Coût total sur pour les années suivantes : 36,00 € HT/An/Boite.

- Le conseil municipal accepte l'offre de la communauté de commune, cette dernière pourra par la suite affiner la tarification grâce à la mutualisation entre les communes.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre pour une licence.

QUESTIONS DIVERSES :

- Budget :

Le conseil municipal approuve la DM de type ouverture de crédit supplémentaires au compte 021 et 023 pour payer la facture de l'entreprise Morel pour l'achat du lave-vaisselle de la commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	1 680,00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	700,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 380,00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 380,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		2 380,00 €
D 2188 : ACHAT LAVE VAISSELLE		2 380,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 380,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 380,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 380,00 €

Le conseil municipal approuve la DM de type diminution de crédit sur compte 611 et augmentation sur compte 615221 pour payer la facture de l'entreprise Palluet pour changement d'un chauffe-eau de la location Mercier

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	800,00 €	
D 615221 : Remplacement chauffe-eau Mercier	800,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	800,00 €	800,00 €

- Le maire expose au conseil municipal qu'il a fallu changer le chauffe-eau de la location maison MERCIER et qu'il faudra intervenir pour changer une poutre de leur cave qui s'affaisse, dans un premier temps cette poutre est consolidée.
- La commune est intervenue auprès d'EDF pour créer un contrat d'alimentation pour la station de neutralisation.
- La bibliothèque est autorisée à maintenir un DRIVE pendant la période confinement.

- Monsieur le Maire fait le point sur le transfert de compétence eau et assainissement en 2026. 1- "
- 1 . Les 6 communes du Cergne, Mars, Ecoche, Arcinges, Saint Germain la montagne, Belleroche qui ont un service en régie vont mettre en place une organisation pour travailler ensemble.
2 . Afin de faciliter ce transfert de compétences le groupe de travail intercommunal travaille sur l'organisation du transfert de compétences à la communauté de communes qui pourrait se faire en 2 temps : d'une part pour l'assainissement et l'autre part pour l'eau potable.

- La commune a reçu une facture de Captage Neutralisation pour une intervention sur une des pompes de refoulement qui est grillée. Cette facture n'est pas soldée à ce jour, car elle pourrait être prise en charge avec la garantie.
Mais il en résulte qu'il faut changer la pompe, la commune attend un retour de Captage neutralisation pour revoir le prix de ses prestations.

- La commune ne déposera pas cette année de demande de subvention pour l'année 2021 pour la voirie et pour l'enveloppe de solidarité.

- Les membres des commissions communication et économie font le point sur leurs travaux concernant la poursuite de la création du site internet et les aides aux implantations des créateurs et repreneurs d'entreprise sur les terrains vacants.

- Mise en place coupure de nuits : Monsieur le Maire publie un arrêté municipal concernant l'éclairage public : effectif à compter du 01/01/2021. Pas d'éclairage de 23h à 5 h du matin sauf les week-ends du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

→ **Prochaine date du conseil municipal à programmer.**